

2570

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le William 20

R: 20 154 121 9627 2

Lettre recommandée avec AR

Vu le Commissaire - Enquêteur CAMMAS Henri

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été avec l'assistance technique du bureau d'études Suez.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions des personnes publiques associées et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral de prescription du 5 décembre 2017.

Le 21 mai 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de Pégomas.

Monsieur Charles Ange Ginésy, Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS) Groupement Fonctionnel Prévision 140, Avenue de Lattre de Tassigny B.P. N° 99 06271 Villeneuve-Loubet Cedex Compte tenu des échéances électorales, un délai supplémentaire de deux (2) mois sera accordé aux personnes publiques associées pour remettre leur avis. J'attire donc votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de quatre (4) mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet,

Le sous-préfet de Nice-montagne

SPNM-4488

Yoann TOUBHANS

P.J: un dossier de PPR valant porter à connaissance

Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

In power to the total assigned	DISTM - SOCK TAKE
Le destinataire Signature Signature Prenisez Prinom et NOM Pr	AGA Ed du Mario Se
CNI / permis de conduire Autre: "Le factour atteste par sa signature que l'identifé du destinataire ou de son mandataire a été vérifée précidemment LA POSTE AGRÉMENT N° C606	1 11 11 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1